

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 4 avril 2000

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant et
détenteur de l'approbation:* MGC Moser Glaser & Cie AG, 4132 MuttENZ



Transformateur de courant à isolation totale, type support, pour montage à l'intérieur.

Types: AKW 24 Nh, AKW 24 G1h, AKW 24 G2h

4 avril 2000

Office fédéral de métrologie:
Le directeur, Schwitz